

# COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF

## Séance du samedi 24 septembre 2022

---

Monsieur Le Maire accueille les membres du Conseil Communal Consultatif et les remercie de leur présence autour d'un ordre du jour riche co-construit avec les membres du CCC.

### -Budget Participatif-seconde édition

La phase de dépôt des projets du 15 mai au 30 juillet a permis la réception de 24 projets.

Ces projets sont actuellement en phase d'étude par la Ville afin de vérifier leur faisabilité technique, juridique et financière avant d'être soumis au vote des Madeleinois.

Pour mémoire, les projets déposés doivent relever de la compétence de la Ville, être en cohérence avec le projet municipal et ne concerner que le budget d'investissement de la commune.

Chaque porteur de projet dont le projet ne sera pas retenu se verra expliquer précisément cette décision.

La phase de vote sera effective mi-octobre et plus précisément le 17 octobre jusqu'au 30 novembre avec possibilité de voter à distance via le site internet dédié au budget participatif, mais aussi lors d'une permanence physique qui se tiendra fin novembre à la médiathèque.

Les membres du CCC (à l'exclusion des élus membres) participeront au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra en novembre. Ce vote comptera pour 25 % des résultats définitifs.

L'enveloppe budgétaire du budget participatif est de 1 € par habitant. Certaines communes ont fait le choix de proposer un budget participatif 1 année sur 2 avec par conséquent un budget plus important. C'est le cas notamment de la Ville de Wambrechies.

A la demande de **Monsieur Haïdar**, il est précisé que la 1<sup>ère</sup> édition du budget participatif avait permis la réception de 26 projets. Cette seconde édition se caractérise donc par une mobilisation stable des Madeleinois.

## -Projet « Grand Euralille » avec zoom sur le site historique de la MEL

Le projet « Grand Euralille » est un projet porté par la Métropole Européenne de Lille qui concerne un vaste territoire de 200 hectares et rayonne sur 4 communes (Saint André, Lambersart, Lille et La Madeleine).

Ce projet a pour objectif d'opérer la métamorphose des espaces paysagers qui compose ce territoire et d'identifier de nouveaux programmes qui pourraient s'y articuler. Il intégrera par ailleurs le projet de tramway qui le traversera et qui fait donc partie intégrante du projet.

La métamorphose de ce territoire devra également intégrer l'objectif métropolitain que là où passe un mode de transport en commun lourd en site propre, une densification devra accompagner tout processus d'urbanisation.

Ce grand projet a été confié par la MEL à la SPL EURALILLE qui propose une exposition sur le sujet à la maison du projet où chacun peut s'exprimer. Monsieur le maire invite bien évidemment les membres du CCC à effectuer cette démarche.

Le périmètre madeleinois concerné par le projet intègre notamment le site du SILILAM. Pour rappel, ce site n'est pas la propriété de la Ville de La Madeleine mais celle de la Ville de Lille. La Ville de La Madeleine entretient actuellement les extrémités nord et sud (la plaine rustique et le parc Yvonne Abbas) dans le cadre d'un protocole passé avec la Ville de Lille.

Pour une bonne visibilité de ce territoire, **Madame Auxent** met à disposition des membres du CCC le plan obtenu lors de la visite de la maison du projet, point de chute de la balade exploratoire annulée au regard des conditions météorologiques du vendredi 16 septembre.

Il est rappelé que dans le cadre du protocole précité, la Ville de Lille a tenu à fixer le prix plancher de 500 € du mètre carré en projetant une urbanisation du cœur du SILILAM.

Il est aussi rappelé que la Ville de La Madeleine porte un projet de ferme urbaine au nord du SILILAM et que dans ce cadre, elle a fait une proposition d'achat à la Ville de Lille.

Monsieur le Maire propose lors du CCC de novembre une intervention de Monsieur Justin LONGUENESSE, pour une présentation des conclusions de la commission extra-municipale sur le projet de ferme urbaine qui doit voir le jour d'ici à la fin du mandat municipal.

S'agissant du projet de Tramway repris dans le Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT), celui-ci « fait corps » avec le projet Grand Euralille. Il est précisé que le projet de tramway ne pourra sortir dans le cadre du mandat métropolitain en cours. Pour sortir un tramway, il faut en effet compter en moyenne 7 ans.

Concernant la question de l'urbanisation, Monsieur Chaumette évoque le futur coefficient de densité minimale qui devrait être intégré dans le futur PLU3.

Dans la continuité du projet « Grand Euralille » est évoqué le devenir de l'ancien site de la MEL situé rue de la Communauté / rue du Ballon, et actuellement en état de friche tertiaire.

Ce site de 3 hectares accueillera un nouveau quartier mixte composé de logements, de bureaux, de commerces et d'espaces publics. Les futurs espaces paysagers de ce quartier seront en connexion avec le jardin des géants, véritable poumon vert de cet ancien site de la MEL.

Ce projet de 87 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, porté par le groupe VINCI, proposera 280 logements et 10 % d'espaces paysagers.

La Ville de La Madeleine a particulièrement insisté auprès des porteurs et instructeurs du projet pour que celui-ci prenne en compte les préoccupations et attentes des riverains madeleinois de l'avenue Verdi à savoir en particulier :

-La mise en distance des futurs bâtiments par rapport aux fonds de parcelles des maisons de l'avenue Verdi.

-La gradation du projet avec « un effet vague » démarrant d'un point bas en vis-à-vis des parcelles pré-citées et trouvant un point haut éloigné de celles-ci.

-La constitution d'une offre de stationnement privée proposée à l'achat aux habitants de l'avenue Verdi.

D'un point de vue calendaire, le dépôt des permis de construire interviendra au second trimestre 2023. Les études préliminaires au chantier seront planifiées au second semestre 2023. Pour rappel, les permis de construire seront instruits par la seule Ville de Lille.

Les travaux se dérouleront entre 2023 et 2027 en 3 phases.

En réponse à **Monsieur Chaumette**, il est indiqué que les 10 % d'espaces paysagers prévus au projet s'ajouteront à ceux du jardin des géants. Il sera par ailleurs possible de traverser le site aménagé (projet traversant).

La rue de la Communauté sera conservée et restera ouverte aux véhicules avec néanmoins une circulation repensée pour être apaisée.

### **- Bilan de la guinguette 2022**

La guinguette doit fermer ses « portes » le dimanche 25 septembre et a donc bénéficié d'une prolongation de son activité par la municipalité.

La Ville est satisfaite de la gestion de la guinguette qui n'a donné lieu cette année à aucune réclamation de riverains madeleinois.

Cela a été rendu possible grâce à l'application rigoureuse des règles précises et claires fixées par la Ville, les gérants de la guinguette s'étant attachés au respect de ces règles.

Ce succès a aussi été rendu possible grâce à la qualité des installations et à l'expérience professionnelle des exploitants.

Un appel d'offre sera relancé pour la prochaine édition avec l'idée de partir pour un contrat d'au moins 2 ans permettant d'avoir une plus grande visibilité, à la fois pour la Ville et pour l'exploitant.

**Madame Auxent** confirme que le site a été bien exploité cette année dans le respect des lieux et avec intelligence. Elle dit avoir pris plaisir à s'y rendre.

**Monsieur Vermeulen** estime que la Madeleine se détache qualitativement de ce qui a été proposé par les Villes de Marquette et de Saint André.

Il considère que la guinguette de ces 2 communes impacte fortement la fréquentation des restaurants des communes avoisinantes. Il indique que ce sujet sera d'ailleurs évoqué auprès de l'union des métiers des industries de l'hôtellerie (UMIH).

Il se dit également prêt à porter des projets avec les gérants de la guinguette de La Madeleine.

**Madame Auxent**, précise pour sa part qu'elle avait remis aux gérants différents documents sur l'histoire du quartier pour qu'ils puissent s'en imprégner.

### -Requalification du bras de la basse Deûle

Le bras mort de la basse Deûle se situe au niveau de la césure entre la Madeleine, Saint André et Lille. Ce projet est porté par la MEL et poursuit différents objectifs :

Affiner le rôle écologique du bras de la basse Deûle, lutter contre l'insécurité et l'isolement du site, recréer des connexions (continuités écologiques, liaisons piétonnes, cyclistes...), ....

Monsieur le Maire propose que des plans soient projetés lors d'un prochain CCC.

4 millions d'euros seront affectés au projet de requalification par la MEL qui en assurera la maîtrise d'ouvrage tout en mobilisant les compétences des communes.

Dans ce cadre, la Ville affectera 50 000 € pour l'éclairage public de la partie madeleinoise.

En réponse à **Monsieur Chaumette**, il est indiqué que l'entretien du site devrait être placé sous la responsabilité de la MEL.

### - Projet « Cœur de Ville » - place du marché

Il est indiqué qu'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été récemment retenu par la Ville et la MEL pour aider à affiner le projet « le lien » retenu majoritairement par les Madeleinois.

L'objectif de la Ville est bien évidemment de réaliser dans le mandat en cours le projet que les Madeleinois ont choisi, mais aussi que le projet tienne compte du changement climatique et de son accélération.

Les travaux pourraient commencer fin 2023 pour s'achever 1 an plus tard.

Pendant les travaux, le marché bi-hebdomadaire pourra être déplacé sur la zone de stationnement actuelle.

Monsieur le Maire évoque le marché des artistes et artisans qui s'est tenu à plusieurs reprises le dimanche pendant la période estivale, et dont la dernière édition a lieu le dimanche 25 septembre.

### -SDIT dans sa dimension Madeleinoise

Le Conseil Métropolitain a adopté une stratégie métropolitaine de transports collectifs à l'horizon de 2035 sous la forme d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT).

Le SDIT prévoit en particulier la création de 2 lignes de tramway et de 2 lignes de BHNS. Dans ce cadre, le territoire de La Madeleine est concerné par le tramway du pôle Lille et sa Couronne (axe nord et secteur Lille centre et gare) et la ligne de BHNS Villeneuve d'Ascq-Saint André.

Monsieur le Maire propose aux membres du CCC de porter prochainement à leur connaissance la délibération madeleinoise relative à la concertation préalable du SDIT (cf. en annexe du compte rendu)

C'est un réel atout pour la Ville de La Madeleine déjà bien desservie en transports en commun, que de pouvoir bénéficier de la proximité directe de ces futures lignes.

Monsieur le Maire précise que le projet de tramway Lille et sa couronne n'ira pas jusque Comines car un projet de tramway pour être viable et financièrement supportable se doit de répondre à des besoins capacitaires normés. Il faut en effet avoir conscience du coût qu'implique un tel projet même si cela est parfois difficile à faire entendre.

**Monsieur Chaumette** souligne en effet que le public n'a pas toujours connaissance du coût de telles infrastructures.

Monsieur le Maire indique que la prochaine concession de transport public est actuellement en cours de réflexion et qu'elle fera notamment l'objet d'une co-construction avec les 8 territoires de la MEL.

En marge de cet ordre du jour, Monsieur le Maire aborde en guise de clôture du CCC les points suivants :

En réponse à un questionnement de Madame Lapeyre, qui n'a pu être présente ce jour, Monsieur Le Maire indique que le prochain Conseil Municipal sera l'occasion de délibérer les différentes dispositions municipales prises en matière de boucliers énergétique et solidaire.

Le bouclier solidaire devrait prévoir à titre d'exemple la reconduction du chèque énergie.

Le bouclier énergétique agira quant à lui notamment sur l'éclairage public, le chauffage des bâtiments publics, la piscine...

**Madame Matray** évoque les travaux en cours rue du Général de Gaulle concernant des aménagements cyclables, ce qu'elle considère comme une bonne chose.

Monsieur le Maire indique que ces travaux de reconstruction de la chaussée et d'aménagements cyclables devront malheureusement s'interrompre avant le pont qui fait le lien avec la ville de Marcq-en-Barœul en lien avec la problématique du chantier stoppé depuis plusieurs mois dans le tronçon compris entre la rue de la Gare et la rue Scrive (pont).

Face à cette situation qui perdure depuis trop longtemps, et qui porte préjudice à la Ville, aux usagers, et aux propriétaires des fonds de parcelle qui jouxtent le chantier, Monsieur le Maire a fait récemment savoir par voie de presse son mécontentement et son impatience.

Sans autre question des membres du CCC, Monsieur le Maire leur souhaite un bon week-end.

La séance est levée à 10h50.